|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CONNECT-D-3 |
| Numéro de poste Sysper: | 431696 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Olivier BRINGER, Chef d’unité  2ème trimestre 2025  1 an  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au sein du département numérique et technologique de la Commission (DG CONNECT), l'unité D3 est chargée de coordonner la dimension internationale de la politique numérique de la Commission. L'unité coordonne la position internationale de la Commission sur les questions numériques au niveau bilatéral avec les pays et les régions en dehors de l'Union, ainsi que dans les enceintes multilatérales et internationales.

L'équipe négocie et met en œuvre un certain nombre de partenariats numériques avec des pays tiers, et mène divers dialogues internationaux, projets et autres instruments de coopération axés sur la politique numérique. Les sujets couverts incluent la coopération technologique, la recherche et la réglementation dans des domaines tels que l'intelligence artificielle (IA), la gouvernance des données, la réglementation des plateformes, les technologies émergentes, la désinformation et la cybersécurité.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une opportunité passionnante de travailler au sein de l'unité en tant que **responsable des relations internationales**, avec un accent particulier sur la coopération numérique et les investissements dans les pays tiers, y compris dans le cadre de la ‘Global Gateway’.

Sous la direction du chef d'unité, le titulaire du poste contribuera à promouvoir les intérêts et les approches politiques de l'UE en matière de numérique.

Le titulaire du poste pilotera et coordonnera les relations internationales dans le domaine des politiques numériques des pays tiers, y compris par le biais de dialogues formels et de mécanismes de coopération établis. Il/elle suivra et analysera les évolutions pertinentes de la politique numérique dans le(s) pays(s) sous sa responsabilité et assurera la liaison avec ses homologues des pays tiers, l'industrie, le monde universitaire et d'autres parties prenantes afin de soutenir les intérêts de l'UE et les investissements technologiques dans ces domaines. Ce travail implique une coordination étroite avec les États membres de l'UE, l'industrie de l'UE et la société civile.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collaborateur dynamique et fiable, avec un sens aigu des responsabilités et de l'initiative. Le candidat retenu doit avoir un vif intérêt pour la dimension internationale de la politique numérique de l'UE.

Le candidat doit avoir de bonnes compétences en communication, ainsi qu'une connaissance approfondie des politiques numériques de l'UE.

D'excellentes compétences rédactionnelles, ainsi que de solides compétences diplomatiques sont également nécessaires à l'exécution du travail.

D'autres critères sont la capacité de recueillir, de traiter et de synthétiser de l'information sur des questions complexes, une approche prospective et une attitude proactive.

Le candidat sélectionné doit être capable de travailler de manière autonome et efficace dans des délais serrés, d'établir des priorités et de planifier son travail en conséquence, et d'être prêt à faire face à une charge de travail occasionnellement importante.

Une expérience en matière de politique numérique, une expérience des relations avec les pays tiers, une expérience de pilotage des investissements dans les économies en développement représenteraient des atouts très importants.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)